



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

construction

Question écrite n° 81488

Texte de la question

M. Jean Gaubert attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur les difficultés réglementaires et financières auxquelles se heurte le développement de la filière de la construction à énergie positive en France. Le marché de la construction à énergie positive peine à se développer en raison du coût élevé lié à la délivrance des labels de certification. Ainsi, les promoteurs renoncent en effet souvent à demander la délivrance du label. Il lui demande donc quelles sont les mesures qu'il envisage prendre afin de remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Jean Gaubert](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81488

Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6804

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)